

Dossier de presse

Budget 2014

« Un budget équilibré qui soutient une politique agricole, agroalimentaire et forestière ambitieuse, conciliant performance économique et écologique, apporte des garanties sanitaires au citoyen, et contribue au redressement des comptes publics »

Le projet de loi de finances pour l'année 2014 prévoit de doter le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) de près de 4,9 milliards d'euros en crédits de paiement.

Hors charge des retraites, et à périmètre constant, le budget du Ministère connaît une baisse de 3,2 % (en crédits de paiement - CP) par rapport aux crédits 2013.

Ce budget permet de mettre en œuvre les priorités de Stéphane Le Foll, pour allier performance économique et environnementale, tout en garantissant une alimentation sûre et de qualité et la diversité des agricultures françaises. Les capacités de financement du ministère sont confortées en matière de compétitivité des secteurs agricole, agroalimentaire et forestier, d'enseignement et de recherche, de politique sanitaire et alimentaire. Ce budget tient compte des moyens supplémentaires dégagés sur le budget européen grâce à l'action du Président de la République en février dernier.



2014 : la mise en œuvre de la nouvelle PAC et de la « loi d'avenir » pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

Le projet de budget pour 2014 s'inscrit dans une double évolution au travers d'une PAC rénovée et de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Toutes deux permettront au secteur agricole, agroalimentaire et forestier de répondre aux grands défis de demain.

Ainsi, l'ambition française d'une politique agricole commune forte s'est concrétisée par :

- ▶ un budget communautaire pour la PAC préservé pour l'agriculture française ;
- ▶ un accord sur la réforme de la PAC conclu en juin dernier qui permettra de réorienter les soutiens en faveur de l'élevage et de l'emploi. La concertation sur les modalités de mise en œuvre de cette réforme est en cours.

En parallèle, le gouvernement présentera dans les prochaines semaines un projet de « Loi d'avenir » pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Son objectif sera, en lien avec les nouvelles orientations de la PAC, de donner aux acteurs du monde agricole, forestier et de l'agroalimentaire des outils structurants nécessaires au renforcement de la compétitivité, de conduire une politique d'installation volontariste rénovée et de créer les conditions nécessaires au développement de l'agro-écologie.



Des priorités réaffirmées et confortées dans le budget 2014

Les grandes priorités portées par Stéphane Le Foll depuis plus d'un an s'incarnent dans un budget 2014 en cohérence avec les ambitions affichées pour la modernisation du secteur agricole, agroalimentaire et forestier :

un soutien renforcé en faveur d'un enseignement technique et supérieur agricole au service de l'insertion des jeunes et du développement des territoires ruraux, **grâce à une augmentation de près de 1,5 % des crédits**, portant la dotation totale dédiée à l'enseignement à près de 1,7 milliard d'euros. Cette priorité se traduit également par de nouvelles créations de postes, à travers **150 postes supplémentaires d'enseignants et 30 postes d'auxiliaires de vie scolaire individuels (AVSI)** créés à la rentrée 2014 dans l'enseignement technique, en cohérence avec l'engagement de créer 1 000 postes sur la durée du quinquennat. En complé-

ment, et comme en 2013, vingt postes supplémentaires seront également créés dans l'enseignement supérieur en 2014. Enfin, dans une logique de promotion sociale, une revalorisation de l'enveloppe dédiée aux bourses sur critères sociaux dans l'enseignement supérieur est prévue, dotation qui sera par ailleurs renforcée en cours d'année 2014 afin de financer les nouvelles mesures décidées cet été par le Gouvernement ;

un engagement renouvelé en faveur de la compétitivité de l'agriculture française, notamment grâce à la maîtrise des coûts salariaux. Au-delà de la poursuite du dispositif d'exonération de charges sociales patronales pour l'embauche de travailleurs occasionnels-demandeurs d'emploi du secteur agricole, la montée en puissance du CICE en 2014 permettra un allègement supplémentaire du coût du travail tout particulièrement pour le secteur de la production agricole et

forestière. **Les deux dispositifs (TODE et CICE) représentent un allègement du coût du travail de près de 1,3 Mds au profit des filières agricoles, forestières et agroalimentaires.** Par ailleurs, les crédits d'accompagnement des filières seront ciblés sur des actions structurantes afin d'améliorer la compétitivité du secteur agricole et agroalimentaire français grâce à la mise en œuvre du « contrat de filière alimentaire » et au renforcement des moyens du CASDAR en faveur de l'appui au développement des filières agricoles ;

une priorité donnée à la double performance économique et environnementale : les crédits consacrés aux mesures agro-environnementales sont en augmentation de près de 15 M€ ; le prolongement pour 2014 des contrats de prime herbagère agro-environnementale (PHAE) est assuré ; enfin, l'engagement en faveur du développement de l'agriculture biologique est renforcé avec une **revalorisation du fonds « Avenir Bio » de 45 %** et un maintien des crédits de fonctionnement en faveur de l'Agence Bio. Le budget 2014 accompagne également la poursuite du **Plan de développement durable de l'apiculture 2013-2015** ;

une politique confortée en faveur de l'installation des jeunes en agriculture : le financement des différents dispositifs concourant à l'installation est maintenu afin que toutes les installations puissent bénéficier de soutiens similaires à ceux octroyés en 2013. Les travaux conduits dans le cadre des Assises permettront de les adapter pour une meilleure prise en compte de la diversité des projets ;

le maintien d'un haut niveau de maîtrise des risques en matière de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation. Cette priorité se traduit par le maintien des effectifs dédiés, en rupture avec la baisse constatée depuis plusieurs années. La mise en place d'une nouvelle gouvernance sanitaire en santé animale et végétale s'accompagne d'une priorisation des moyens dédiés au contrôle et à la sécurité sanitaire des aliments sur les actions jugées prioritaires. L'appui aux exportateurs en matière de certification sanitaire et phytosanitaire (SPS) pour les exportations vers les pays tiers est également renforcé avec le développement de la plateforme Exp@don 2 (SPS Export) ;

la préservation des crédits dédiés au secteur de l'élevage, avec notamment le maintien de la **prime nationale supplémentaire à la vache allaitante (PNSVA)**, dont le financement sera sécurisé en l'assurant désormais à partir des crédits communautaires comme les autres aides couplées, et la **consolidation des indemnités compensatoires de handicap naturel (ICHN)** ;

l'engagement renouvelé en faveur du développement des filières agricoles des outre-mer qui sont soumises à des contraintes spécifiques nécessitant un accompagnement adapté ;

la confirmation d'une politique forte en faveur d'un développement équilibré, dynamique et durable des forêts. Un effort important de l'État est réalisé en faveur de l'Office national des forêts (ONF), de 30 M€ supplémentaires, se traduisant par une dotation totale de l'État de plus de 216 M€. **Les engagements en faveur du plan chablis Klaus sont également poursuivis.** Par ailleurs, en prévision de la création d'un fonds stratégique forêt-bois par le projet de « Loi d'avenir » qui sera présenté à l'automne, l'ensemble des moyens d'intervention dédiés à la forêt sont rassemblés et confortés au sein d'une **nouvelle action du budget consacrée à la politique forestière.**



Un ministère engagé dans la modernisation de son action et le redressement des comptes publics

Le MAAF conduit, en parallèle, une politique déterminée visant à moderniser son action, à rationaliser et optimiser ses coûts de fonctionnement afin de contribuer au redressement indispensable des finances publiques.

✚ À ce titre, grâce à un effort renouvelé de rationalisation et d'optimisation des coûts liés à la conduite et au pilotage des politiques portées par le ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt, **les principales dépenses de fonctionnement et d'investissement, hors dépenses de personnel, pourront supporter une réduction de 5,8 %**. Les opérateurs sous tutelle participent également à cet effort, en fonction de leurs situations respectives.

✚ **S'agissant des emplois, le ministère et ses opérateurs réduiront globalement leurs effectifs de 269 équivalents temps plein en 2014** (+200 emplois pour l'enseignement et la recherche, et -469 emplois hors enseignement et sécurité sanitaire), ce qui constitue un effort substantiel tout en préservant les priorités du ministère.



« Il s'agit d'un budget responsable et ambitieux qui répond aux priorités qui sont les miennes ; une politique agricole et forestière doublement performante sur le plan économique et écologique, un enseignement technique et supérieur au service de l'excellence et de la justice sociale ; un niveau renforcé de sécurité sanitaire et de qualité alimentaire » Stéphane Le Foll

La politique agricole et forestière

1/ La politique en faveur des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le projet de budget 2014 conforte les priorités en faveur de la compétitivité et de la modernisation des exploitations, de l'installation, de l'élevage et du développement d'une agriculture doublement performante sur le plan économique et environnemental.

Les principales évolutions du budget en faveur de l'agriculture en 2014 sont liées à la mise en œuvre de la réforme de la politique agricole commune (PAC) 2014-2020 suite à l'accord politique de juin 2013. Avec un budget communautaire préservé pour l'agriculture française, le budget national 2014 accompagnera la transition vers une PAC plus juste, plus verte, plus régulatrice, tournée vers l'installation des jeunes et l'emploi. Un recalibrage des crédits nationaux a été permis par une meilleure prise en charge par le budget européen, grâce à une amélioration des taux de cofinancement et à la communautarisation de la Prime nationale supplémentaire à la vache allaitante (PNSVA) : le même niveau de soutien par dispositif est donc garanti pour les agriculteurs.

La priorité au secteur de l'élevage est réaffirmée et se traduit par des soutiens importants aux filières concernées. Ainsi, l'effort en faveur des zones défavorisées est consolidé au travers de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), dont le budget global est conforté grâce à l'augmentation de l'enveloppe communautaire dédiée.

Le renforcement du soutien aux dispositifs en faveur de l'environnement est par ailleurs l'un des « marqueurs » du budget 2014 avec la reconduction pour un an des contrats de prime herbagère agroenvironnementale (PHAE, 55 M€), le renforcement de l'accompagnement des mesures agro-environnementales (+15 M€) et une progression des crédits consacrés à l'agriculture biologique (fonds « Avenir bio ») de plus de 45 %. En lien avec la démarche « Agricultures : produisons autrement », des projets agro-écologiques seront financés au sein du CASDAR à travers un appel à projets spécifique.

L'accompagnement de l'installation est doté de moyens renouvelés avec la poursuite de l'objectif ambitieux de 6 000 installations aidées. L'ensemble des soutiens publics (budgétaires, fiscaux et sociaux) consacrés au renouvellement des générations en agriculture représente au total environ 300 M€. Les Assises de l'installation ont démontré la nécessité de rénover et dynamiser cette politique et d'améliorer la cohérence entre les dispositifs d'aide de l'État et des Régions. Le projet de « Loi d'avenir » pour l'agriculture et la nouvelle programmation dé-

centralisée du développement rural mettront en place le cadre nécessaire pour une politique rénovée de l'installation. Compte tenu du niveau de soutien accru de l'Union européenne dont le taux de cofinancement de la dotation jeune agriculteur et des prêts bonifiés augmente de trente points par rapport à la précédente programmation, le budget national a pu être ajusté sans remettre en cause sa capacité à accompagner chaque installation, de la même façon qu'en 2013.

Afin de renforcer la compétitivité des filières agricoles, les crédits d'intervention mis en œuvre par FranceAgriMer ont été maintenus. Par ailleurs, le dispositif d'exonération de charges sociales patronales pour l'embauche de travailleurs occasionnels-demandeurs d'emploi du secteur agricole est reconduit selon les nouvelles modalités applicables depuis 2013, ainsi que le contrat vendange. Ces deux dispositifs représentent un budget significatif de 473,2 M€ dédié au soutien de la compétitivité et de l'emploi.

Concernant les Outre-Mer, le Gouvernement consolide l'effort en faveur de ces territoires confrontés à des handicaps spécifiques en maintenant sa capacité à accompagner le développement et la diversification de la production agricole. Ainsi, les crédits mis en œuvre par l'Office de développement de l'économie agricole Outre-Mer (Odeadom) sont maintenus à hauteur de 41,1 M€, tout comme les crédits dédiés au soutien de la filière canne à sucre (86,4 M€).

Le développement de l'assurance récolte dans les secteurs où elle est actuellement peu présente sera préservé grâce au maintien d'un taux de prise en charge des primes de 65 %, plafond autorisé par la réglementation communautaire.

Enfin, l'engagement du gouvernement en faveur de la compétitivité du secteur agroalimentaire, à travers le contrat de filière alimentaire, se traduit par la stabilisation à 100 M€ sur 3 ans des moyens consacrés à la filière, tout en s'accompagnant de démarches de simplification, notamment en matière d'agrément et de certification sanitaire. Les outils du contrat de filière s'articuleront avec la future programmation de développement rural, qui prévoit la possibilité de soutenir les investissements matériels des entreprises agroalimentaires ainsi qu'avec l'ensemble des initiatives du gouvernement pour accroître la compétitivité des entreprises, notamment le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), le programme des investissements d'avenir (PIA), les financements de Bpifrance.

2/ La politique en faveur de la forêt et de la filière bois

Le projet de budget 2014 accompagne également le secteur forestier et la filière bois pour répondre aux deux enjeux majeurs de l'adaptation de la forêt au changement climatique et du développement de la filière bois pour une meilleure réponse de ces territoires et de ce secteur économique aux attentes en matière de développement économique, et de préservation de l'environnement.

Le projet de budget 2014 est marqué principalement par :

► l'augmentation de 30 millions d'euros de la subvention pour charges de service public de l'Office national des forêts (ONF) pour stabiliser les besoins de financement de l'office et poursuivre ainsi les objectifs de gestion durable des forêts publiques. L'établissement pourra continuer à assurer un approvisionnement régulier et sécurisé de la filière bois. La contribution de l'État est portée à 216 millions d'euros dont 140 M€ pour la gestion de la forêt communale, soit environ un quart du budget total de l'établissement ;

► le rassemblement au sein du budget du ministère des crédits d'intervention dans le secteur forestier, actuellement disséminés, afin de rendre plus efficace et plus lisible la politique menée et d'organiser une gouvernance partagée et cohérente avec les grands enjeux de la politique forestière actuelle. Le rassemblement de ces crédits se traduit par une augmentation de plus de 30 % des moyens d'engagement en faveur des interventions pour la forêt privée (investissements, animations, études, etc), lesquels seront en outre abondés par le rattachement des produits de l'indemnité de défrichement (pour un montant prévisionnel estimé de 18 M€). Le budget 2014 concrétise ainsi la première étape vers la création d'un fonds stratégique forêt-bois prévue dans le cadre de la « Loi d'avenir » pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;

► la poursuite du plan chablis Klaus en faveur des forêts du sud-ouest sinistrées en 2009 afin de financer le nettoyage et la reconstitution des parcelles concernées. Les engagements pris en 2013 sont reconduits avec notamment la prise en compte des problèmes sanitaires (scolytes) déclenchés à la suite de la tempête ;

► l'appui à la recherche-développement à travers le maintien de la subvention à l'Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA) ;

► un soutien aux actions d'accompagnement de la gestion forestière en forêt privée.



L'alimentation et la sécurité sanitaire

Le budget 2014 dédié à la sécurité et à la qualité sanitaire de l'alimentation, s'élèvera à 504,7 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiements, en baisse de 1,25% par rapport à la LFI 2013. Hors dépenses de personnel, la baisse est de 4,2%.

Malgré un contexte budgétaire contraint, les effectifs de contrôle du programme 206 sont maintenus, traduction de la priorité accordée aux questions sanitaires.

Dans le même temps, une définition claire des priorités du programme et une recherche permanente d'optimisation des moyens et d'efficacité des services permet au ministère de se recentrer sur ses actions régaliennes en matière de protection de la santé publique :

- ▶ prévenir et réduire les risques sanitaires liés à la production primaire, tout en assurant une intégration des contrôles de l'amont à l'aval, (domaine végétal et animal) ;
- ▶ prévenir et réduire les risques sanitaires liés aux denrées alimentaires ;
- ▶ s'assurer de la maîtrise des systèmes de contrôle sanitaires dans le cadre d'une organisation efficiente, ce qui constitue une approche transversale d'une grande partie de l'activité des services mettant en œuvre les missions du programme budgétaire en charge des questions sanitaires.

L'année 2014 conforte la montée en puissance des dispositifs de lutte contre certaines maladies animales (Plan national d'action de lutte contre la tuberculose bovine, lutte contre la brucellose, lutte contre les salmonelles) et finalise la mise en place de la nouvelle gouvernance sanitaire. De nouveaux principes de partage des responsabilités ont été identifiés, matérialisés par l'installation fin 2012 du Conseil National d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (CNOPSAV). Ce conseil constitue, avec ses déclinaisons régionales (CROPSAV), pilotées par les Préfets, le cadre d'un nouveau dispositif de surveillance sanitaire et d'intervention qui va permettre de rapprocher les règles et le pilotage des politiques sanitaires animale et végétale et de prioriser les moyens et ressources, publics et privés, pour la prévention, la surveillance et la lutte contre les dangers sanitaires.

L'année 2014 sera aussi marquée par un effort soutenu dans le domaine des risques chimiques émergents avec la prise en compte des problématiques telles que les perturbateurs endocriniens, les effets « cocktail » et la toxicité à faible dose.

Un effort particulier sera engagé pour accentuer l'action de l'État en matière de lutte contre les contrefaçons dans le sec-

teur alimentaire et agricole et plus généralement pour lutter contre la délinquance alimentaire organisée.

La sécurité sanitaire de l'alimentation est l'une des priorités d'action. Les effectifs en fonction au sein des abattoirs seront maintenus, voire renforcés en abattoirs de volailles.

En matière de sécurité sanitaire et environnementale, les actions déployées dans le cadre du plan « Écophyto » se traduisent notamment par le développement du réseau des fermes pilotes de démonstration, la publication de bulletins de santé du végétal permettant aux exploitants agricoles d'affiner leur connaissance de la situation phytosanitaire de leur région et donc de mieux cibler les traitements, ou encore la formation des utilisateurs des produits phytopharmaceutiques. L'ensemble de ces mesures doit contribuer à une diminution du recours à l'utilisation des produits phytosanitaires ou à un meilleur ciblage quantitatif ou qualitatif pour une protection optimisée de la santé publique et de l'environnement.

Dans le cadre de la lutte contre l'antibiorésistance, le plan « Écoantibio » monte en puissance. Le budget alloué sur le programme 206 en 2013 est reconduit en 2014, soit 2 M€.

L'application Exp@don, créée en 2001 afin de faciliter les démarches administratives dans le cadre des échanges avec les pays tiers, doit être réformée afin de permettre davantage de fonctionnalités et notamment l'obtention dématérialisée des certificats sanitaires et phytosanitaires nécessaires à l'exportation. Le financement du projet est programmé à part égales entre le ministère et FranceAgriMer en 2014 pour 1,5 M€ chacun.

Le plan de développement durable de l'apiculture présenté le 8 février 2013, qui a pour objectif essentiel de préserver la population d'abeilles et vise à placer la France parmi les plus grands pays apicoles de l'Union européenne, est reconduit de 2013 sur 2014 pour 1,3 M€.

Ainsi, les économies réalisées ont été soigneusement positionnées afin de ne pas remettre en cause la priorité politique du ministère en matière de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation tout en permettant le financement de mesures nouvelles et d'évolutions des besoins.

L'enseignement agricole

Le budget de l'enseignement agricole (y compris CAS pension) s'élève en 2014 à 1 657 M€.

L'enseignement technique agricole se voit conforté par un budget en augmentation (+1,5% par rapport à 2013), qui s'élève à 1 345 M€ en crédits de paiement (soit une augmentation de 20 M€). Cette augmentation intègre :

- ▶ les dépenses de personnel (+18,3 M€), compte tenu de l'effet des 200 créations d'emplois d'enseignants à la rentrée 2013 (140 pour le public et 60 pour le privé) et des 150 créations à la rentrée 2014 (105 pour le public et 45 pour le privé) ;
- ▶ la dotation relative aux bourses sur critères sociaux (+2,2 M€, soit +2,85%) du fait de l'évolution des effectifs et de la revalorisation annuelle des taux ;
- ▶ la ligne « fonds social lycéen », qui connaît une augmentation de 14,7%, soit +0,6 M€ en AE=CP qui seront destinés au financement de la compensation du handicap. Cette dotation tient compte de la création de 30 nouveaux postes d'auxiliaires de vie scolaire individuels (AVSi) à la rentrée 2014 ;
- ▶ la création de 50 emplois d'avenir professeur, nouveau dispositif qui a pour ambition de faciliter l'insertion professionnelle et la promotion sociale des jeunes dans les métiers du professorat et qui sera financé à hauteur de 0,3 M€ ;
- ▶ une dotation complémentaire de 0,5 M€ qui permettra la modernisation des systèmes d'information dans le cadre du développement des téléprocédures, participant à la lutte contre le décrochage scolaire.

À la rentrée 2013, plus de 170 000 jeunes ont été accueillis par les 817 établissements d'enseignement technique répartis sur l'ensemble du territoire national.

Au même titre que l'Éducation nationale, l'enseignement agricole a toute sa place au sein du pacte éducatif souhaité par le Président de la République. Ainsi, à la rentrée 2014, outre la création supplémentaire de 30 postes d'auxiliaires de vie scolaire, 150 emplois nouveaux d'enseignants seront créés, après 110 emplois à la rentrée 2012 et 200 emplois à celle de 2013. La promesse des 1 000 emplois nouveaux pour l'enseignement technique agricole sur le quinquennat sera tenue.

Face aux enjeux majeurs pour la jeunesse et le pays, l'enseignement agricole mobilise ses savoir-faire et ses spécificités pour contribuer efficacement à la promotion sociale, l'insertion professionnelle et la formation tout au long de la vie, l'identification et la diffusion de nouveaux modèles de production, et l'ouverture européenne des jeunes.

L'enseignement agricole constitue également à la fois un acteur et un vecteur de l'agriculture vers l'agroécologie, comme lieu d'expérimentation et de transmission des savoirs. À ce titre, il aura toute sa place dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt prévue en 2014.

L'enseignement et la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires s'enrichit et se diversifie. À la rentrée scolaire 2013, la réforme du baccalauréat professionnel et de la série rénovée « Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV) du baccalauréat technologique sont dans leur dernière année de mise en œuvre. Les travaux devant conduire à la rénovation du certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) sont engagés ; celle-ci est essentielle pour permettre au plus grand nombre de jeunes d'obtenir une qualification adaptée à une insertion professionnelle immédiate, participant ainsi à la lutte contre les sorties sans qualification. Ces rénovations doivent également permettre à chacun de construire un parcours vers le plus haut niveau de qualification possible.

L'enseignement supérieur agricole accueille 17 000 étudiants dans 20 établissements (12 écoles publiques agronomiques, vétérinaires et de paysage, 7 écoles d'ingénieurs privées et un établissement à vocation internationale).

Le budget consacré à l'enseignement supérieur et la recherche agricoles progresse en 2014, avec un budget de 312 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement (+1,3% en crédits de paiement).

L'expérimentation lancée à la rentrée 2012 pour inscrire le BTSa dans l'espace européen de l'enseignement supérieur se poursuit et permettra de renforcer l'ouverture internationale des jeunes étudiants.

La rénovation des épreuves du concours commun d'entrée aux grandes écoles agronomiques et vétérinaires accessible aux BTSa et aux DUT sera mise en œuvre dès la session 2014, permettant l'accès aux études supérieures longues à des étudiants sélectionnés sur leurs compétences plutôt que sur leurs connaissances.

L'ouverture sociale reste une priorité d'action, avec une progression de l'enveloppe consacrée aux bourses sur critères sociaux (+0,9%) et la mise en place de la réforme relative au dispositif des bourses sur critères sociaux accordées aux étudiants de l'enseignement supérieur.

La formation des enseignants titularisés suite aux actions de déprécarisation, ainsi que la mise en œuvre du nouveau plan de formation des lauréats aux concours interne et externe de recrutement des enseignants de l'enseignement technique agricole sont soutenues par une progression de 0,8 M€ de la ligne budgétaire correspondante.

Pour la seconde année consécutive, 20 emplois seront créés au profit des écoles agronomiques, vétérinaires et de paysage.

Maîtrise des dépenses publiques, performance de l'État et des opérateurs

Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt inscrit son action dans la démarche de modernisation de l'action publique lancée par le gouvernement, dans un objectif de performance et de simplification de son action.

L'amélioration de la qualité de l'action publique et l'amplification des efforts de maîtrise des dépenses continueront à guider l'action du MAAF en 2014. Engagé ces dernières années dans des réformes structurelles d'ampleur, le ministère poursuit son action de modernisation, tout en consolidant les résultats des évolutions engagées.

Une exigence d'efficacité et de performance : des engagements pris dans le cadre de la stratégie ministérielle et du programme ministériel de modernisation et simplification.

Le ministère a établi fin 2012 son projet stratégique, qui définit les priorités d'action :

- ▶ faire de la transition écologique une opportunité et une source de compétitivité des secteurs agricole et forestier en développant les synergies entre performance économique et qualité environnementale ;
- ▶ renforcer la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation, des animaux et des végétaux au service de la santé des citoyens et de la capacité exportatrice de l'agriculture française ;
- ▶ développer les compétences et les formations au service d'une production agricole, agroalimentaire et forestière écologiquement et économiquement performante ;
- ▶ assurer la réussite professionnelle et la promotion sociale de jeunes d'origines diversifiées.

Le programme ministériel de modernisation et de simplification (PMMS), réalisé dans le cadre de la modernisation de l'action publique, constitue la déclinaison opérationnelle du projet stratégique ministériel.

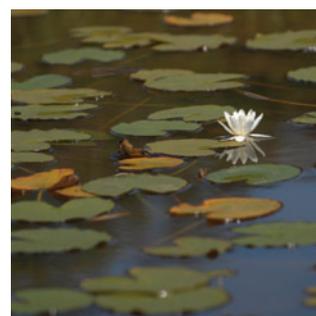
Il vise en particulier l'amélioration du service aux citoyens et aux usagers. À l'écoute de ses usagers, et notamment des exploitants agricoles, le MAAF a entrepris de longue date une démarche de simplification juridique et administrative de ses procédures qui constitue une orientation forte pour l'amélioration de la qualité du service rendu. Le PMMS donne une ambition nouvelle à la démarche ministérielle de simplification structurée autour de quatre axes :

- ▶ la simplification de l'accès aux démarches administratives, en particulier par le développement de nouvelles téléprocédures et la création, en 2013, d'un site unique d'accès à l'ensemble des services numériques offerts par le MAAF et ses

opérateurs (site « Mes Démarches »);

- ▶ la simplification de la réalisation des démarches administratives, par l'amélioration de la qualité des formulaires et la suppression des pièces justificatives demandées à l'appui des démarches qui ne s'avèrent pas strictement nécessaires à l'instruction des dossiers ou peuvent être transmises par d'autres administrations ;
- ▶ la simplification de l'accès au droit, par la rénovation du site du bulletin officiel du ministère, qui présentera l'ensemble des décisions et des instructions publiées hebdomadairement ;
- ▶ l'allègement des normes : la préparation de la loi d'avenir est l'occasion d'assurer une révision du code rural et de la pêche maritime afin d'en supprimer les dispositions relevant de son champ de compétence devenues obsolètes, contribuant ainsi à un allègement des contraintes normatives.

La feuille de route ministérielle de la simplification des normes et des démarches des usagers concrétise le « choc de simplification » dans le périmètre de la responsabilité du MAAF. Ce document intègre l'ensemble des mesures de simplification et de modernisation retenues à la suite des différentes consultations récentes réalisées en particulier auprès des entreprises, des préfets et des agents ainsi que les propositions complémentaires établies par les services du MAAF.



La poursuite des efforts d'optimisation du fonctionnement à la fois du ministère et des établissements publics sous tutelle.

L'amélioration du fonctionnement et de l'organisation des services constitue le second axe du PMMS. Face à l'exigence de retour à l'équilibre des comptes publics, le MAAF est pleinement engagé dans l'optimisation de son organisation et ses missions. Le plan stratégique du MAAF donne une perspective sur l'action du ministère à moyen et long terme. L'évaluation des politiques publiques décidée lors des comités interministériels pour la modernisation de l'action publique complétera l'analyse pour rendre l'action publique plus cohérente et plus efficiente.

En administration centrale, les actions de modernisation portent, d'une part, sur une mutualisation accrue des achats avec les opérateurs du ministère et, d'autre part, sur le raccordement du système d'information des ressources humaines ministériel à l'opérateur national de paye (ONP) pour lequel le MAAF est désormais seul pilote, preuve de la capacité d'innovation et du volontarisme du ministère pour se moderniser.

Dans les services déconcentrés, des ajustements de missions seront mis en œuvre pour respecter la trajectoire des finances publiques. En particulier, les missions d'assistance à la délégation des services publics de l'eau et de l'assainissement, qui relève du champ de l'ingénierie publique concurrentielle, seront arrêtées.

S'appuyant sur ces démarches de modernisation et simplification, les efforts de réduction des dépenses de fonctionnement des différents services de l'administration seront poursuivis en 2014 (diminution de 5,8 % des moyens hors dépenses de personnel). Cette réduction des moyens sera menée tout en préservant la qualité d'exercice des missions en s'appuyant sur l'optimisation de toutes les fonctions support de proximité (politique des achats, des systèmes d'information, gestion des ressources humaines, fonction budgétaire et comptable, immobilier, etc.) aux échelons centraux et locaux des services du ministère.

Les opérateurs sous tutelle du ministère participent également à cet effort d'optimisation. Les réductions ont été conduites dans un esprit de responsabilité, en opérant des modulations afin de tenir compte de leurs situations respectives. Les contrats d'objectifs et de performance permettront d'établir les orientations stratégiques de chaque opérateur, tout en s'assurant de la contribution de chaque établissement aux exigences de performance et de modernisation.

Des réductions d'effectifs modulées dans le respect des priorités gouvernementales et ministérielles.

S'agissant des emplois, **le ministère et ses établissements publics sous tutelle réduiront globalement leurs effectifs de 269 emplois en 2014** (469 suppressions de postes hors enseignement et sécurité sanitaire, 200 créations de postes enseignement technique et supérieur), équitablement répartis entre ministère et opérateurs.

Cet effort sera modulé afin de tenir compte des priorités d'action du ministère, en particulier s'agissant de la sécurité sanitaire pour lequel la capacité d'intervention sera préservée grâce au maintien des effectifs en 2014.

Les créations de postes dans l'enseignement agricole sont également confirmées avec +200 emplois créés dans l'enseignement technique et supérieur :

- ▶ **150 postes supplémentaires d'enseignants et 30 postes d'auxiliaires de vie scolaire individuels (AVSI)** créés à la rentrée 2014 dans l'enseignement technique, dans le respect de l'engagement de création de 1 000 postes sur la durée du quinquennat ;
- ▶ **20 postes supplémentaires dans l'enseignement supérieur en 2014.**



